

Foyer taminois : il faut les acquitter - 21/06/2012

Namur/Tamines -

Dernier épisode, hier matin, devant le tribunal, dans l'examen du dossier du Foyer taminois. La parole aux avocats de la défense.



Dans ce dossier du Foyer taminois, les trois principaux prévenus sont revenus au tribunal correctionnel, hier matin, pour entendre leur avocat. Tous trois inculpés, pour l'essentiel, d'abus de biens sociaux et même de corruption.

Vincent Maniscalco, ex-directeur technique de cette société coopérative de logements sociaux de la Basse-Sambre, Bruno Van Hoof, ex-directeur administratif et Michel Legros, ex-président du conseil d'administration de cette même société, ont été, à croire leur conseil, victimes d'un acharnement des enquêteurs à vouloir les faire passer pour des rapaces cupides s'engraissant sur le dos du Foyer.

Pour Me Preumont, défenseur de Vincent Maniscalco, il peut y avoir des actes critiquables mais il faut éviter les qualificatifs abusifs. *«Le dossier a-t-il dit, a été gonflé à l'hélium »*. Il s'est dès lors employé à dégonfler le réquisitoire du ministère public, plaidant l'acquiescement de son client sur de nombreuses préventions. Non, a martelé l'avocat, son client n'a pas favorisé des membres de sa famille à bénéficier d'un logement social. *«Mais si quelqu'un avait bénéficié d'un logement à certaines conditions, et si des années plus tard, il n'entrait plus dans ces conditions, le logement ne lui était pas retiré. C'était la règle»*. Des communications internationales passées au bureau ? Il ne sait pas de quoi il s'agit. Lui n'a pas donné de coup de fil et aucune preuve ne permet de lui imputer cet abus-là. Il y a à tout le moins un immense doute.

Il bénéficiait de frais de représentation correspondant, en moyenne, à une somme de 41 000 anciens francs belges. Énorme bien sûr. *«Mais dedans, tempère l'avocat, il y a le café, les sandwiches des réceptions. Les fêtes de Sainte-Barbe. Il y a aussi eu le 75e anniversaire du Foyer taminois. Je serais effrayé, lors d'une prochaine réception où je serais convié, à l'idée que ceux qui m'offrent café ou sandwich se rendent coupables d'abus de bien sociaux »* a-t-il martelé. Et de lancer que tout est reproché à son client, même l'irréprochable. Par exemple, de n'avoir pas respecté la réglementation relative aux marchés publics.

Autrement dit d'avoir favorisé les entreprises locales ou les copains. *«Le Foyer taminois est obligé de travailler au coup par coup, en raison de la vétusté de son parc de logements, et de sa trésorerie. Dans une région marquée par la désindustrialisation, est-ce si criminel que cela de favoriser des entreprises locales? Je ne trouve pas cela pendable »*.

L'ex-directeur technique tolérait aussi des prêts de matériel et d'outils au personnel, une prévention balayée. *«Heureusement s'insurge l'avocat qu'il existe encore des moyens de vivre avec un minimum de service rendu et qu'on puisse prêter des outils au personnel. Soyons raisonnables, dans ce palais de Justice, à ce tarif-là, on trouverait aussi des abus de biens sociaux. »*

Balayées également, les préventions de corruption. Solliciter des prestations gratuites en contrepartie d'attributions de marché? Des broutilles. *«On a parlé de piscine pour l'aménagement d'un point d'eau dans un jardin de 4 mètres sur 4 »* Voilà exposés l'inimaginable, la voracité du piranha Maniscalco a conclu avec art Me Preumont.

Pierre WIAME (L'Avenir)